



DEPARTEMENT  
du HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT  
d'ALTKIRCH

N°2020-XX

Nombre de Conseillers  
municipaux élus : 11  
Nombre de Conseillers  
municipaux encore en  
fonction : 11

## COMMUNE DE WINKEL

EXTRAIT  
du registre de délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 novembre 2020  
20 h 00

Sous la Présidence de Mme Agnès LORENTZ, Maire

Présents :

Mme Martine FROEHLI, MM Fernand BLIND, Grégory KUGLER, Adjoint au Maire,  
Mmes Geneviève DENEUX, Sabine RORET, Agnès SCHMITT et Josiane SCHMITT,  
MM Gérard KOLLER, Robert MAERKY et Geoffroy SCHMITT, Conseillers Municipaux

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Grégory KUGLER

OBJET DE LA  
DELIBERATION :

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2019**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes SUNDGAU compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2019 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

**Le Conseil municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la loi  
n° 82.623 du 22.07.1982.

Pour extrait conforme  
WINKEL, le 18 novembre 2020

Le Maire,

Agnès LORENTZ